



Je suis **propriétaire occupant**, je souhaite effectuer des travaux de rénovation énergétique dans mon logement.

Quelles sont les aides ou prêts auxquels je peux prétendre ?

Il existe des subventions ou des prêts qui peuvent vous aider à financer vos projets d'amélioration de votre habitat. Cette fiche recense les principaux dispositifs existants. Pensez à vous renseigner en amont car les travaux ne doivent pas être commencés avant tous les accords des différents organismes sollicités.

Les Subventions

Elles sont accordées sous certaines conditions. Pensez à vérifier votre éligibilité

[- les subventions ANAH et le programme "Habiter mieux"](#)

- [L'aide Habiter Mieux à Caen](#)

Dispositif d'aide à la rénovation énergétique des logements de plus de 15 ans occupés par leur propriétaire, mis en place par l'ANAH et la Communauté Urbaine Caen la mer, en partenariat avec la Ville de Caen. Pour plus de renseignements vous pouvez contacter SOLIHA, Solidaires pour l'Habitat au 02.31.86.70.50

- [le chèque énergie de l'Etat](#)

- [les aides de la Région Normandie – les chèques éco-énergie Normandie](#)

- [l'aide du Conseil Départemental à l'installation d'équipement bois-énergie](#)

- [l'aide de la Ville d'Hérouville-St-Clair sur les frais d'installation d'un système solaire thermique ou photovoltaïque](#)

- [l'aide à l'habitat du Conseil Départemental en faveur des propriétaires en difficulté](#)

- [les aides des caisses retraite ou complémentaire](#)

Pour plus d'informations, consultez votre caisse de retraite et votre caisse complémentaire

Les prêts

Des taux attractifs qui peuvent vous aider à financer vos travaux

- [l'éco prêt à taux zéro](#)

- [le PTZ acquisition – Logement ancien avec travaux](#)

- [le prêt CAF](#)

- [le prêt MSA](#)

- [Prêt caisse retraite ou complémentaire](#)

Pour plus d'informations, consultez votre caisse de retraite et votre caisse complémentaire

- [Prêt Conseil Départemental du Calvados](#)

- [Prêt travaux amélioration Action Logement](#)

- [Prêt travaux amélioration performance énergétique](#)

- [Prêt distributeur d'énergie](#)

Les aides fiscales

N'oubliez pas que vous pouvez peut-être bénéficier de réductions fiscales !

- [Le Crédit d'Impôt pour la Transition Energétique \(CRITE\)](#)

- [la TVA à 5,5 %](#)

- [l'exonération de 50 % de la taxe foncière de la Ville de Caen](#)

- [l'exonération de 50 % de la taxe foncière de la Ville de Iles \(page 14 du Journal Vivre à Iles\)](#)

Les aides générées par les Certificats d'Economie d'Energie

Réduisez votre consommation d'énergie et touchez une prime pour les travaux d'amélioration énergétique de votre logement !

- primes, prêt à taux réduit ou bons d'achat, pour en savoir plus :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/dispositif-des-certificats-deconomies-denergie>

<https://www.ademe.fr/certificats-deconomie-denergie-dispositif-2015-2017>

Liens complémentaires utiles

Le guide des aides financières 2019 :

<https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide-pratique-aides-financieres-renovation-habitat-2019.pdf>


Les conseillers Info-énergie restent à votre disposition pour tous renseignements concernant la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables. Vous pouvez les rencontrer à la Maison de l'habitat **le jeudi matin ou après-midi sur rendez-vous uniquement.**

N'hésitez pas à nous contacter au 02.31.38.31.38 pour convenir d'un rendez-vous.



**biomasse
normandie**

BIOMASSE NORMANDIE

 02 31 34 24 88

info@biomasse-normandie.org

www.biomasse-normandie.org



Les espaces info énergie

www.normandie.infoenergie.org